

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 22 novembre 2019

Délibération n° 2019 – 22/11/2019 – 11

UFR Langues et Communication

Actions RITM liées à l'engagement étudiant : Parrainage et dispositif AprèsLang'

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 18 novembre 2019

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 14 Membres représentés : 9 Total : 23	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les deux actions proposées par l'UFR Langues et Communication dans le cadre de RITM :**

- ✓ **Parrainage**
- ✓ **Dispositif AprèsLang'**

sous réserve du non cumul de ces deux actions.

Dijon, le 25 novembre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Compte rendu de la commission de la Pédagogie du 7 novembre 2019
Projet AprèsLang' – document de cadrage
Reconnaissance de l'engagement bénévole au sein du Parrainage*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Avis CFVU du 18 novembre 2019 : : adoption des deux actions proposées par l'UFR Langues et Communication dans le cadre de RITM - parrainage et dispositif AprèsLang' - telles que présentées en séance et sous réserve du non cumul de ces deux actions

Projet AprèsLang' - document de cadrage

soumis au vote du Conseil de l'UFR Langues et communication et des conseils centraux, octobre 2019

Généralités

Financé par le dispositif RITM-Innovations pédagogiques sur la période septembre 2019-août 2022 et soutenu par l'UFR Langues et communication, le projet AprèsLang' vise à aider des étudiant.e.s de L2 et L3 LEA et LLCER à réfléchir à leur avenir professionnel en participant à trois niveaux d'actions:

1. un programme de conférences-rencontres avec des organismes professionnels et autres acteurs du secteur ;
2. des ateliers sur des sujets spécifiques touchant aux industries de la langue
3. des projets tuteurés menés en collaboration avec des partenaires extérieurs et/ou des centres de recherche.

Le projet n'a donc pas de lien direct avec une association étudiante mais fonctionne comme un programme d'extension pour des étudiant.e.s volontaires et motivé.e.s par la découverte des métiers et des débouchés suite à un diplôme en langues étrangères. Bien que les actions soient menées en complément (et non pas en remplacement) des cursus classiques, le projet devrait également fournir des pistes de réflexion pour l'évolution des offres de formation LEA et LLCER à l'horizon 2023.

Le choix et le calendrier des actions est validé par un comité de pilotage constitué d'enseignants-chercheurs, de partenaires extérieurs et de représentants étudiants (cycles L, M et/ou D).

Le choix des actions repose sur cinq critères principaux définis dans le dossier de financement :

1. innovation pédagogique, transversalité, "disruptivité" par rapport à l'existant
2. professionnalisation, responsabilisation, prise de recul critique
3. rapport aux "métiers de la langue", notamment hors sentiers battus
4. assise numérique : développer des compétences recherchées sur le marché du travail
5. assise scientifique : renforcer les liens entre la recherche et la vie professionnelle.

Contact

Les points de contact pour le projet sont :

- le site <http://blog.u-bourgogne.fr/apreslang/>, accessible par un lien depuis le site de l'UFR Langues et communication
- l'adresse générique apreslang@u-bourgogne.fr

Tou.te.s les collègues sont invité.e.s à consulter le site et à rappeler périodiquement ces coordonnées aux étudiant.e.s susceptibles d'être intéressé.e.s.

Inscription aux actions

Les étudiant.e.s peuvent s'inscrire et se désinscrire à tout moment de la liste de diffusion en suivant les liens affichés sur le site. Les actions en vue (conférences, ateliers, nouveaux projets) et autres annonces pertinentes sont publiées sur le site et transmises par la liste de diffusion. L'inscription aux ateliers et aux projets tuteurés est obligatoire et se fait en général par sondage en ligne depuis un lien publié sur le site.

Toute personne intéressée peut s'inscrire à la liste de diffusion et proposer une action. Conformément au cadre défini pour le projet, les actions organisées et financées par le projet sont destinées en priorité aux étudiants de L2 et de L3 LEA/LLCER (mais sont en principe ouvertes à d'autres étudiants en fonction des places disponibles). Certains projets tuteurés sont menés en commun avec des étudiant.e.s de Master (principe de mentorat et de partage de compétences au sein de groupes panachés) et de Doctorat (projets de recherche-action "située" en lien avec une de thèse).

Les projets tuteurés effectués en collaboration avec des partenaires extérieurs à l'Université et impliquant la présence des étudiants dans des locaux hors du campus universitaire sont soumis à une convention *ad hoc* dont le modèle est fourni en pièce jointe.

Avantages conférés par le projet AprèsLang'

Le projet AprèsLang' fonctionne en parallèle des cursus classiques et les étudiant.e.s participent sur base de volontariat. Il est cependant prévu de reconnaître la participation des étudiant.e.s comme suit :

- Un.e étudiant.e participant aux actions dans le cadre du projet pendant son année de L2 et/ou de L3 peut demander une attestation détaillant les actions auxquelles il.elle a participé. Il incombe à l'étudiant.e de solliciter ce document et de s'assurer qu'il.elle est régulièrement inscrit.e à l'action concernée.
- Un.e étudiant.e ayant été absent d'un cours en raison d'une action peut demander à titre exceptionnel une attestation justifiant de son absence. Dans tous les cas, il lui incombe de rattraper les contenus des éventuels cours manqués et de s'assurer d'être présent.e à tous les contrôles continus ou terminaux.
- Chaque étudiant.e participant à un projet tuteuré sera invité.e à présenter son projet :
 - lors des Journées Portes Ouvertes destinées à l'accueil de futur.e.s étudiant.e.s ;
 - lors d'une soutenance publique prévue en fin d'année universitaire devant un jury composé d'enseignant.e.s et chercheur.euse.s, de professionnel.le.s en activité dans le secteur concerné et éventuellement d'étudiant.e.s de Master et de Doctorat.
- Hormis la mise en valeur du travail et des compétences acquises, la participation à un ou à plusieurs projets tuteurés permettra à l'étudiant.e de solliciter une majoration de 0,5/20 sur les résultats globaux de l'année de Licence. Ce bonus pourra être accordé à condition d'une participation jugée satisfaisante par le jury et de valider l'année de Licence (un résultat global de 13,5/20 pourra être remonté à 14/20, entraînant un changement de mention ; un résultat de 9,5/20 ne pourra pas être remonté à 10).

Non-cumul avec un stage ou expérience professionnelle obligatoire

Les actions prévues dans le cadre du projet AprèsLang' ne peuvent pas être "validées" à la place d'un stage ou d'une expérience professionnelle requise pour valider une formation ou un parcours.

Il est en revanche possible et même encouragé de faire valoir sa participation aux projets tuteurés et aux autres actions au moment de solliciter des entreprises ou des organismes susceptibles d'accueillir des stagiaires. En cas de doute (par ex. un stage proposé par un partenaire extérieur dans la continuité d'une action proposée par le projet AprèsLang'), le comité de pilotage AprèsLang' statuera en collaboration avec les responsables de la formation concernée.

**Reconnaissance de l'engagement bénévole au sein du Parrainage
UFR Langues et Communication**

Projet Ritm

Les étudiants de licence de l'UFR Langues et Communication ont créé en septembre l'association *Parrainage UFR Langues et Communication*, en cours de labellisation UB, type association 1905, afin de pouvoir bénéficier d'une reconnaissance de leur engagement.

Il s'agit donc de parrainer un ou plusieurs étudiants de L1 afin de :

- Les aider à s'insérer dans la vie du campus,
- Faciliter leur insertion également au sein de la vie dijonnaise
- Leur assurer une aide pour mener à bien leurs études

Ces parrains sont encadrés par une équipe d'enseignants-référents qui les rencontrent régulièrement.

Les étudiants s'engagent à :

- Rencontrer au moins une fois par mois les étudiants qui leur sont confiés
- Rencontrer au moins 3 fois dans le semestre leur enseignant-référent
- Être présents lors de la semaine d'accueil L1 en septembre
- Co-organiser la tenue d'ateliers au cours du premier semestre pour répondre aux questions des étudiants de L1
- Être présents lors de la réunion-bilan avec les enseignants-référents
- Être présents lors des diverses manifestations d'accueil des futurs étudiants (JPO...)

L'engagement de l'étudiant peut s'étaler sur plusieurs semestres de licence.

Pour obtenir la validation de leur engagement, ils doivent en faire la demande et déposer un dossier qui sera examiné par une commission comprenant des enseignants-référents UFR et des étudiants de l'association.

En cas de validation du dossier, les étudiants bénéficieront **d'un bonus de 0,5 point sur leur moyenne de licence, si celle-ci est égale ou supérieure à 10**. Leur engagement sera spécifié sur le supplément au diplôme de licence.